

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mardeuil

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 5 pouvoirs

Date de convocation
26 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Mardeuil, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Maire.

Présents : **BAUDOIN Jean-Marie, BERTHAUD Séverine, CLEMENT Joël, COSSIEZ Alice, DE CHILLOU DE CHURET Denis, DELISSUS Laurent, GUICHON Anne, GUYARD Céline, LALLEMENT Martine, LEGIVRON Marie-Claude, LENIQUE Caroline, OUY Marcel, ROUCHAUSSE Jean-Michel.**

Absents : .

Représentés : **BRESSION Marie-Christine pouvoir donné à DE CHILLOU DE CHURET Denis, BRIEST David pouvoir donné à CLEMENT Joël, LEMOINE Patrice pouvoir donné à LALLEMENT Martine, LEVEQUE Aurore pouvoir donné à BERTHAUD Séverine, SCHAEFFER Emmanuel pouvoir donné à ROUCHAUSSE Jean-Michel.**

Monsieur ROUCHAUSSE Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

Objet : PETR : CONVENTION TRAME VERTE/TRAME BLEUE
N° de délibération : 35_2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	5	18	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dossier de candidature présenté par la Commune de Mardeuil dans le cadre du dispositif trame verte-trame bleue,

Le Syndicat mixte du SCoT d'Épernay et de sa région (SCoTER), désormais fusionné avec le PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne, a porté une étude d'approfondissement des continuités écologiques sur le territoire afin d'identifier les grands enjeux et de proposer des actions précises et cohérentes de préservation et de restauration de ces continuités écologiques à l'échelle du territoire. Ce diagnostic est basé sur une analyse de données biologiques et géographiques issues de cartographies et d'observations détaillées sur le terrain. Il a permis d'identifier 13 secteurs de vigilance (secteurs dans lesquels de nouvelles continuités seraient plus impactantes pour la biodiversité), sur lesquels les enjeux de restauration sont prioritaires. Cette étude, portée par le SCoTER, avait été lauréate de l'Appel à Projet Trame verte et bleue Grand Est. Au vu des résultats de l'étude, le PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne portant le SCoTER a souhaité proposer un soutien à la reconquête de la Trame Verte et Bleue (TVB) sur son territoire au regard de ses objectifs en matière de biodiversité issus de l'intégration des objectifs d'aménagement des documents de planification supérieurs et notamment du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'égalité des Territoires (SRADDET). Le projet a été lauréat de l'Appel à Projet Trame Verte et Bleue Grand Est qui permet de financer également les investissements à hauteur de 80% réalisés dans le cadre du dispositif.

Afin de préciser les modalités de versement de l'aide financière attribuée à la commune de Mardeuil, il convient d'établir une convention entre la collectivité et le PETR.

Sur cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte le principe de conventionnement avec le PETR pour le versement d'une aide financière s'inscrivant dans le dispositif trame verte-trame bleue.

Charge le Maire fournir toutes les pièces justificatives nécessaires au versement de ladite aide.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Denis DE CHILLOU DE CHURET
2025.10.07 17:12:21 +0200
Ref:9606704-14465430-1-D
Signature numérique
le Maire

Denis DE CHILLOU DE CHURET